

*Communiqué de presse*

*Vendredi 4 mars 2022*

## **PREFECTURE DE SAÔNE-ET-LOIRE – DEPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE**

### **Une concertation pour coordonner l'action en faveur du peuple ukrainien au niveau de la Saône-et-Loire**

Ce vendredi 4 mars au matin, Julien Charles, préfet de Saône-et-Loire, André Accary, président du Département de Saône-et-Loire et Jean-Patrick Courtois, vice-président chargé des relations internationales, ont initié une réunion avec les associations d'élus (maires de Saône-et-Loire et maires ruraux) ; des structures associatives et sanitaires (Protection civile, Croix Rouge, Secours populaire, Le Pont) ; les principaux bailleurs sociaux (Habellis, Opac 71, Mâcon habitat) et l'Education nationale représentée par le directeur académique Fabien Ben, afin de coordonner l'action départementale en faveur du peuple ukrainien.

En Saône-et-Loire comme partout en France, de nombreuses initiatives locales se mettent en place, au niveau des municipalités, du tissu associatif et des particuliers. Si le Préfet et le Président du Département saluent et encouragent ces nombreuses actions, ils souhaitent aujourd'hui **coordonner ces élans de solidarité pour plus d'efficacité**, sur place en **Ukraine**, mais aussi en ce qui concerne **l'accueil de familles dans notre territoire afin que l'aide apportée soit la plus utile possible**.

#### **I. Pour l'aide d'urgence vers l'Ukraine**

Il s'agit de lister précisément les besoins avec les diverses associations :

- principalement une aide financière aux associations caritatives et humanitaires
- stockage et transport des dons (mise à disposition de bâtiments, besoin en transporteurs, etc.)

Et de cibler les dons en les adaptant aux besoins des Ukrainiens :

- produits d'hygiène de base

- produits pour bébés
- produits secs
- des tentes
- sacs de couchage

## II. Pour l'accueil des familles en Saône-et-Loire

Il s'agit de coordonner les actions au plus près des territoires, en étroite collaboration avec les maires, pour anticiper au mieux l'action sur le long terme.

Depuis le début de la guerre, 25 réfugiés ukrainiens sont arrivés ou sont en passe d'être accueillis en Saône-et-Loire (14 adultes et 11 enfants), soit dans des logements mis à disposition par des communes, soit majoritairement dans les familles installées de longue date dans notre département (63 personnes de nationalité ukrainienne recensées).

Demain, les demandes risquent d'affluer et la Saône-et-Loire doit être prête :

- mise à disposition de logements, dans un premier temps avec l'offre communale (17 offres permettant l'accueil de 65 personnes à ce jour), puis en fonction du nombre de réfugiés, avec les bailleurs sociaux
- nécessité de prévoir des logements équipés avec le mobilier, les vêtements, le linge de maison, les produits d'hygiène, de soins, alimentaires de base non périssables
- accompagner ces nouveaux arrivants dans notre territoire.

Il est en effet indispensable **d'inscrire un accueil dans la durée** en simplifiant les démarches à des familles suffisamment traumatisées, en levant les contraintes administratives pour faciliter l'accompagnement et l'insertion de ces familles dans notre pays (scolarisation des enfants, alphabétisation, emploi, soutien social, sanitaire, psychologique). **L'articulation entre tous doit permettre la plus grande fluidité pour une réponse rapide et adaptée.**

### Côté préfecture

Du point de vue juridique, simplification des démarches avec la mise en place du mécanisme de protection temporaire de l'Union européenne :

- autorisation de séjour de 6 mois renouvelable 3 ans
- simplification pour le droit au travail

Constitution d'une base de données pour l'hébergement :

- une adresse internet a été communiquée par la Préfecture à l'ensemble des maires pour permettre de constituer une base de données immobilière
- la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) animera un groupe de travail sur l'accompagnement des personnes hébergées.

### **Côté Département**

- mise en place d'un accompagnement social, pour les familles et les enfants, en lien avec les maisons départementales des solidarités au cœur des territoires et le réseau d'acteurs du médico-social
- suivi des plus jeunes avec la protection maternelle infantile
- organisation d'une logistique coordonnée pour le stockage des dons en mettant à disposition des bâtiments départementaux, et leur expédition en urgence, avec un réseau de partenaires. Des annonces seront faites en début de semaine sur ce sujet (jours et points de collectes)
- création d'un réseau de référents via les familles ukrainiennes de Saône-et-Loire
- recensement des besoins financiers pour envisager une aide départementale solidaire
- coordination du réseau associatif et des initiatives de particuliers avec la création d'une cellule joignable via une adresse mail du Département de Saône-et-Loire dédiée  
[crise.ukraine.coordination71@saoneetloire71.fr](mailto:crise.ukraine.coordination71@saoneetloire71.fr)